

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 9 MARS 2021**

L'an deux mil vingt et un, le neuf mars à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle des fêtes Robert Sauvion, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29Présents : 24
Pouvoirs : 3
Absents : 2

Date de la convocation : 2 mars 2021

PRÉSENTS: CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, DESIRE Thierry, LECOQ Monique, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, BEUGIN Valérie, GABIGNON Christophe, CHAPUT Clément, GOLA Odile, CROC Bertrand, DESIRE Valérie, DUFFAULT Laurent, CHAPUT Sabrina, VERDUZIER Kévin, SULLI Bruno, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, ROYER Freddy, POISSON Jean-François**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**BEUNEL Philippe, représentée par DESIRE T
ROBIN Nadia, représentée par PIAULET C
DEBIAIS Viviane représentée par ROYER F**ABSENT :** MICHAUD Christian, DELPHIN Caroline**Secrétaire de séance :** Dominique CHALLOT**DELIBÉRATION N°31****Rapporteur : Dominique CHALLOT****OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES-
APPROBATION**

Sous la présidence de Monsieur CHALLOT, 1^{er} adjoint, le conseil municipal examine le compte administratif 2020 des **PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES** qui s'établit comme suit, conformément au document de synthèse présenté :

Section de fonctionnement :

Dépenses	53 634,68 €
Recettes	97 430,12 €
Excédent de clôture	43 795,44 €

Section d'investissement (hors restes à réaliser) :

Dépenses	18 600,66 €
Recettes	24 680,48 €
Excédent de clôture	6 079,82 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le compte administratif 2020 des **PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES**

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

